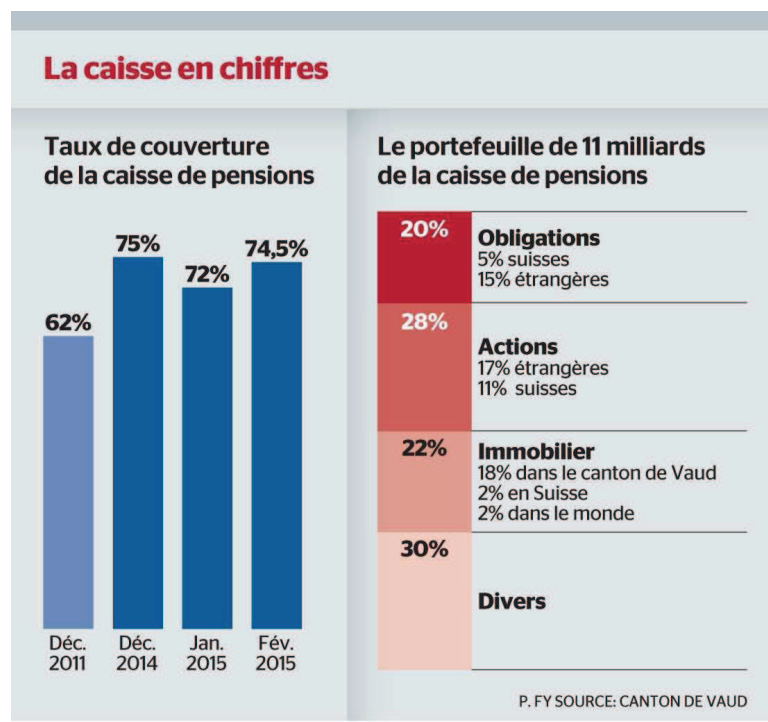


La Caisse de pensions de l'Etat de Vaud cherche à placer son magot

Prévoyance La CPEV subit le choc du franc fort sans y laisser trop de plumes. Son défi consiste surtout à investir la fantastique manne qu'elle reçoit dans le cadre de sa recapitalisation.



Mots-clés

► Pascal Broulis



Un intérêt à payer en plus

Vu la bonne santé financière de l'Etat de Vaud, celui-ci aurait pu aisément payer en une seule fois le 1,44 milliard dû à sa caisse de pensions. «Mais j'ai estimé qu'il serait mieux de fractionner les versements», raconte Pascal Broulis.

«Effectivement, c'était beaucoup trop risqué d'avoir cet argent d'un seul coup, abonde Wolfgang Martz. Un mauvais placement, une mauvaise conjoncture et vous perdez tout.»

Le canton de Vaud a donc opté pour un versement en tranches de grosso modo 180 millions sur huit ans. Mais il lui en coûte. La Caisse de pensions est soumise à l'obligation d'un rendement minimum de 3,75%. Raison pour laquelle l'Etat de Vaud paie un intérêt, fixé au taux technique de 3,75%, sur le montant qu'il doit encore verser à la CPEV.

Ces intérêts, qui se comptent en dizaine de millions, viennent s'ajouter aux tranches de 180 millions. «C'est un sacrifice que le Canton fait pour la Caisse de pensions», reconnaît Wolfgang Martz.

Au 31 décembre 2014, l'Etat de Vaud devait encore un milliard et 80'000 francs à la CPEV.

Chronologie d'une recapitalisation réglée en mode accéléré

2010 Les Chambres fédérales fixent pour obligation aux caisses publiques de parvenir à un taux de couverture de 75% en 2025, puis de 80% en 2052.

2011 La Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) annonce que son taux de couverture est tombé aux environs de 62%.

Par **Renaud Bournoud**

27.03.2015

0

Partager

4

Tweet

0

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un **renseignement** ou vous avez repéré une **erreur**?

Ce vendredi, le grand argentier vaudois, Pascal Broulis, présente les comptes 2014. Pour le dixième exercice consécutif, il dévoilera un excédent de recettes substantiel. Cela lui permettra de régler, du point de vue comptable, la recapitalisation de 1,44 milliard de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV). Il aura ainsi réalisé cette opération massive en trois petites années alors qu'il aurait pu l'étaler sur une décennie.

Après les écritures comptables vient le temps du cash. Depuis la fin de 2013, c'est de l'argent réel qui est versé à la CPEV. Désormais, chaque année, cette institution reçoit 180 millions du Canton, et même plus de 200 millions avec les intérêts (lire encadré). Mais en période de franc fort, avec l'apparition du taux d'intérêt négatif, il est primordial que ce magot ne dorme pas sur des comptes.

Un problème de riches

L'épargne coûte, il faut donc rapidement trouver dans quoi investir, comme le relève Wolfgang Martz, président du conseil d'administration de la CPEV: «Nous cherchons à acquérir de l'immobilier, mais tout le monde veut investir dans la pierre. Nous aimerions aussi bien nous développer dans les infrastructures, mais il n'est pas évident de trouver des projets intéressants.» Un vrai problème de riches.

La caisse de retraite des employés de l'Etat gère actuellement un pécule de 11 milliards. A l'instar des institutions qui placent des sommes faramineuses sur les marchés, les caisses ont mal vécu ce début d'année avec les secousses boursières consécutives à l'abandon du taux plancher. Dans cette tourmente, la CPEV s'en tire à

moindres frais. «Nous avons perdu un peu avec le franc fort, surtout en janvier, mais les gérants de Retraites Populaires qui s'occupent de notre portefeuille ont vu venir le coup», indique Wolfgang Martz.

L'argent de la CPEV a effectivement été très bien géré au regard des résultats. «Ces trois dernières années, nous avons eu des rendements allant jusqu'à 10%», note le président du conseil d'administration. 7,4% de rendement global pour l'année 2014. Cette bonne santé financière a permis de faire passer le taux de couverture de la caisse de 62% en 2012 à 75% fin 2014. Soit le taux palier exigé par la Confédération... en 2025. «Attention, lance Pascal Broulis. Il faut être ultraprudent, nous sommes sur des records de records à la Bourse.» La CPEV a d'ailleurs perdu 3 points de couverture pour le seul mois de janvier. Mais ceux-ci ont déjà été récupérés.

Désireuse d'infrastructures

«Nous avons des allocations très diversifiées, cela nous permet d'amortir le choc du franc fort, explique Wolfgang Martz. Notre priorité est l'immobilier, mais nous manquons d'opportunités pour investir. Nous regardons aussi dans les autres cantons.»

«Je leur amène des projets, mais je n'impose rien, précise Pascal Broulis. Il y a le Village des Jeux olympiques de la jeunesse en 2020, le Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4), ou encore du logement à Crissier.»

La CPEV est aussi «très désireuse» de se diversifier en investissant dans les infrastructures. Mais les projets avec un rendement correct sont rares. «Et lorsqu'il y en a un, tout le monde est dessus», note Wolfgang Martz. Le réseau de lignes à très haute tension de Swissgrid est évoqué.

Le préfinancement d'infrastructures pourrait également être une option pour la Caisse de pensions de l'Etat. «Notre problème principal est la trop bonne santé financière du Canton et des communes, relève avec le sourire Wolfgang Martz. Ces collectivités publiques arrivent à emprunter à moins de 1%, alors que la caisse doit avoir un rendement minimum de 3,75%.»

(24 heures)

(Créé: 27.03.2015, 07h11)

2013 Le Conseil d'Etat négocie avec les associations du personnel un plan de recapitalisation de la CPEV. Le Grand Conseil accepte que l'Etat y participe pour 2,7 milliards d'ici à 2052, 1,8 milliard étant à la charge des employés. L'accord prévoit que l'Etat verse sa part pour 1,44 milliard d'ici à 2020. La même année, le gouvernement profite du bon résultat des comptes 2012 pour préfinancer la recapitalisation à hauteur de 40% (575 millions).

2014 Le Conseil d'Etat réédite cette opération comptable de préfinancement en lui consacrant 735 millions tirés de l'excédent des comptes 2013. Le solde à amortir n'est dès lors plus que de 130 millions. L'Etat commence à verser effectivement à la CPEV la part de la recapitalisation qui lui revient d'ici à 2020. Il le fait par tranches d'en moyenne 180 millions, auxquelles s'ajoutent des intérêts annuels (54 millions pour la première tranche).

2015 L'excédent de recettes des comptes 2014 devrait permettre d'achever le préfinancement de la recapitalisation.

4 Partager 6 Tweet 0

Publicité
pp



LAISSEZ-VOUS ÉLECTRISER

LA TOURNÉE Dâ€™ESSAIS BMW i3.



Credit Suisse Invest

Vous recevez enfin ce que vous attendez d'un conseil en placement.



Acheter pour CashBack

Avec chaque imprimante monolaser ou laser couleur, Brother rembourse jusqu'à CHF 300.-.



Cembra Money Bank

Calculez votre crédit maintenant avec Cembra Money Bank en ligne.

Les plus partagés Vaud-regions

1. Un EMS de Gimel accusé de délaisser les résidents
2. Départ brutal du gérant du Signal-de-Bougy
3. Vingt cures vont être vendues par le Canton
4. Des leçons de pilotage de drones, un Vaudois y croit
5. Vives discussions autour du futur parc éolien du Mollendruz